

# ZAC du Chemin de Clopée, Giberville (14)



**Maître d'ouvrage** : Normandie Aménagement et Edifidès (sur délégation de la ville de Giberville)

**Superficie** : 41 ha  
1 000 logements environ  
Surface totale 100 000 m<sup>2</sup> SDP  
Réserve pour l'innovation de 6000m<sup>2</sup>



Au Sud-Est de Caen, la commune de Giberville offre des possibilités d'urbanisation identifiées dans le SCoT de l'agglomération.

Les 41 hectares prévus auront pour conséquence d'augmenter la population municipale de près de 40% à horizon 2030 et de répondre à la demande de logements de Caen Métropole.

## ***Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage développement durable pour l'opération d'aménagement de la ZAC du Chemin de Clopée à Giberville***

Mars 2015 – mars 2017

### **CONTENU DE LA MISSION 2EI**

- Conseil et suivi des études : veille réglementaire, définition de la stratégie de développement durable
- Participation à la procédure de sélection de l'équipe projet en lien avec le comité consultatif d'habitants
- Expertise environnementale du projet : création d'un référentiel d'aménagement de la ZAC, cahier de prescriptions environnementales
- Prospection pour la réserve et l'innovation
- Conseil aux projets particuliers (présence de lots libres)
- Evaluation environnementale du projet.

### **PROBLÉMATIQUES TRAITÉES**

- Concertation et co-construction : animation du comité consultatif d'habitants pour la procédure de sélection de l'équipe projet
- Gestion de l'eau : gestion à la parcelle des eaux pluviales et intégration au paysage.
- Biodiversité et paysage : choix des espèces et intégration de la biodiversité au projet.
- Mobilité et espaces publics : création d'un quartier apaisé et nouveau partage de la voirie en faveur des modes doux.
- Enjeux sociaux : préservation de l'identité du site (proximité site SNM) et création d'espaces de convivialité (jardins partagés, placettes...).
- Énergie : intégration d'objectifs ambitieux et de solutions centralisées et décentralisées.
- Enjeux économiques : prise en compte des contraintes de coût de sortie des logements pour les primo-accédants.